

Transports routiers: appareils de contrôle, tachygraphe

1994/0187(SYN) - 21/11/1995 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient 20 des 32 amendements adoptés par le PE en première lecture. Les principaux amendements repris sont ceux qui : - proposent une annexe supplémentaire (annexe IB) définissant autant que possible les spécifications techniques du matériel d'enregistrement dans lequel la feuille d'enregistrement est remplacée par une mémoire électronique; - améliorent la sécurité informatique; - suppriment l'exigence d'un signal d'avertissement externe. La Commission a refusé les autres amendements et notamment ceux concernant la fixation d'une date de suppression du système existant, le comité chargé d'assister la Commission ou le rééquipement des véhicules postérieurs à 1985.